

Saint-Nazaire, le 26 novembre 2012

Concertation sur le projet éolien offshore du 15 novembre à Nantes

Présence des Préfets (Maritime et Terrestre) et des membres du consortium « Eolien Maritime France » composé de EDF (Energies Nouvelles) et DONG énergie (Danemark) et d'un représentant de RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

1. Le projet :

Puissance installée = 480 MW. ;

Notre avis :

- Présenté comme pouvant permettre d'approvisionner un équivalent de 720 000 habitants, cette évaluation nous semble avoir largement surestimer le rendement du parc et de plus sous-estimer la consommation moyenne par habitant.
- Le site internet du consortium annonce une production d'un équivalent « foyer » de 5 000 pour une machine de 6MW, ce qui correspond à 400 000 foyers, évaluation encore plus généreuse pour ce parc car avec une moyenne de 2 à 3 personnes par foyer cela représente entre 800 000 et 1 200 000 habitants.
- Il conviendrait d'obtenir des promoteurs du projet les critères retenus et les valeurs des différents paramètres ayant permis de définir les évaluations annoncées.

Nombre de machines = 80 ;

Caractéristiques :

- Nacelles (Alstom) = 6 MW ;
- Technique d'implantation = Mono-pieu de diamètre 7 m de profondeur variant de 12 m à 30 m ;
- Pales en partenariat avec LM Wind Power (Livrées par voie maritime de Cherbourg)
- Tours ou mats fabriqués à Cherbourg (Livrés par voie maritime).
- Point de livraison central réalisé en collaboration avec RTE ;
- Liaison entre le parc et le continent (point de livraison) par 2 câbles triphasés sous une tension de 225kV de diamètre extérieur de 21cm sans raccordements sous marins, qui seront ensouillés à une profondeur de 1,50 m. Plusieurs techniques ont été exposées (Ensouillage, recouvrement, enrochement) ;
- Liaison entre le point de livraison et le poste de raccordement au réseau EDF ~ 60 km (Entre Pontchâteau et La Chapelle Launay) par 2 liaisons enterrées composées chacune de 3 câbles unipolaires.
- Distance des côtes 12 km ;

Le projet, tel que présenté n'est pas figé et son étude mérite d'être enrichie. Elle intègre le démantèlement du parc.

Notre avis :

- Aucun aspect sur l'étude d'impact, que ce soit sur l'environnement (Paysage, flore, faune, patrimoine sous- marin). Il serait bon d'intégrer dans cette étude la Directive cadre stratégie pour le milieu marin ;
- Aucun aspect financier présenté. Il aurait été intéressant que l'estimation globale du coût du projet nous soit explicitée, ne serait-ce que pour connaître son impact pour le consommateur.

2. Structures d'accompagnement du projet :

Création d'entreprises à Saint-Nazaire (400 emplois directs et 2000 indirects) :

- activités de fabrication des nacelles et des alternateurs ;
- centre d'ingénierie offshore d'Alstom.

La maintenance du parc serait situé à La Turballe.

Notre avis :

Nous supposons fort que l'implantation de ces structures soient dans le prolongement de la structure du Port de Saint-Nazaire, avec un impact majeur sur la vasière de Méan qui est en zone protégée et sera donc appelée à disparaître. A moins de combattre ce projet, il nous faudra combattre une implantation dans cette zone. Et la situation se présente un peu comme NDDL.

3. Les réactions du public :

Demandes de la part d'associations de défense de l'environnement :

- Mise à disposition des documents d'études ;
- Informations sur les préconisations concernant les zones archéologiques.
- Interrogation sur l'étude d'impact environnemental qui reste à réaliser.

Notre avis :

Il apparaît que le syndicat des pêcheurs a une action très en amont du projet ; d'où une divergence d'avis entre des associations, quant à l'implantation du parc, aux risques économiques et environnementaux.

4. La concertation :

Les contributions au débats publics devront être élaborées de 2013<2014.

Le projet sera soumis à débat public 2015.

La mise en service est prévue pour 2018, avec un démarrage en 2015/2016.

Suite aux réactions des associations, la préfet à décidé de l'organisation de 3 groupes de travail sur le projet, dont les réunions se dérouleraient à Saint-Nazaire :

- Usages Pêche et activités marines sous l'égide de la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer) ;
- Environnement et patrimoine, sous l'égide de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) ;
- Socio Economique du projet, sous l'égide de la Sous-Préfecture.

Le Président de la SPCNE

Michel CHAUSSE